

## SUBVENTIONS AUX SOLUTIONS POUR LES PETITES ILES (SSPI)

### APPEL À PROJETS

Lancement de l'appel :

26 mai 2020

Clôture de l'appel :

30 juin 2020

**Projets éligibles :** Actions menées sur des **petites îles de moins de 150 km<sup>2</sup> du Sénégal, Cap-Vert, Tunisie, Sao Tomé-et-Principe, Guinée-Bissau, Mozambique ou Madagascar**

**Type d'organisations :** Organisations de la société civile

**Montant du financement :** 1 000 € à 3 000€

**Pour :** Des actions menées pendant la période de juillet 2020 à février 2021

**Sur les thématiques suivantes :** Protection de la biodiversité et des écosystèmes, développement durable

### CONTEXTE

Les petites îles sont à la fois fragiles et singulières. Situées aux avant-postes des changements globaux, elles concentrent de nombreuses problématiques : ressources limitées, richesses biologiques à protéger, pressions liées aux activités humaines, etc. Des enjeux auxquels il est possible d'apporter des réponses pragmatiques et efficaces, en vue de faire des petites îles les pionnières d'un développement plus durable.

[SMILO \(Small Islands Organisation\)](#) est une association qui accompagne les petites îles de moins de 150 km<sup>2</sup> vers leur développement durable. Elle soutient la gestion intégrée des territoires insulaires dans les thématiques eau & assainissement, déchets, énergie, biodiversité, paysages et patrimoines. Les pratiques durables des îles sont reconnues par l'obtention du label « Ile Durable ». Actuellement, 18 îles sont engagées dans ce processus de labellisation. Dans ce cadre, SMILO coordonne le Fonds pour les îles, qui finance des opérations concrètes sur les îles pour contribuer à la préservation de leur environnement. SMILO anime également un réseau international d'îles et partenaires insulaires situés en Europe, Méditerranée, Afrique, Océan Indien et Asie du Sud-Est pour favoriser l'échange d'expériences et promouvoir des bonnes pratiques.

Pour aller plus loin, SMILO lance aujourd'hui l'**Appel à projet - Subventions aux solutions pour les petites îles – ci-après « SSPI »**. Cet appel est mis en place avec le soutien du [Fonds Français pour l'Environnement mondial \(FFEM\)](#) dans le cadre de la mise en œuvre de l'« [Initiative Petites Îles Durables](#) » portée en coopération avec le [Conservatoire du littoral](#). À travers cet appel, SMILO souhaite renforcer son accompagnement des gestionnaires de ces territoires et encourager les actions des associations et acteurs locaux. Il s'agit également pour SMILO de découvrir et soutenir les acteurs de territoires insulaires qui ne font pas partie, à ce jour, de notre réseau. Or nous avons la conviction que se seront eux qui porteront les initiatives de demain, des initiatives innovantes répondant aux objectifs de développement durable, ayant le mérite d'être promues sur d'autres îles et à d'autres échelles.

Le SSPI est lancé à l'occasion de **Celebrate Islands 2020**, dont le thème est « **Nos solutions sont sur les îles** ». Cette année encore, le [Conservatoire du littoral](#), [l'Initiative PIM pour les Petites Îles de Méditerranée](#) et [SMILO - Small Islands Organisation](#) s'associent pour une 7ème édition de [CELEBRATE ISLANDS](#), cette fois dans un format virtuel. Dans ce contexte inédit de crise sanitaire mondiale, cet événement donne aux îles la possibilité de partager leur vécu et leurs initiatives pour répondre au Covid19, au travers de courtes vidéos, qui seront diffusées du 1er au 7 Juin. Pendant cette semaine-là, vous aurez également l'occasion de participer à une série de webinaires en différentes langues, avec des experts et iliens du monde entier.

## QUI PEUT POSTULER ? QUELS PROJETS SONT ELIGIBLES ?

---

Vous êtes une **organisation de la société civile** et votre activité a lieu sur une **île de moins de 150 km<sup>2</sup> de Tunisie, du Cap-Vert, du Sénégal, de Guinée-Bissau, du Mozambique, de Madagascar ou de Sao Tomé-et-Principe** ? Membre du réseau des îles SMILO ou non, vous êtes invités à soumettre votre candidature !

Pour que votre projet soit éligible, il doit impérativement **remplir trois conditions** :

- 1) **S'inscrire dans une démarche de développement durable**, telle que décrite dans les principes stratégiques SMILO (à consulter [ici](#)). Votre projet a pour **objectif principal de répondre au besoin de protection de la biodiversité et des écosystèmes** (ex : *il porte sur la conservation d'espèces endémiques de votre île ou sur la protection d'un écosystème important pour la biodiversité de votre île, du type mangrove ou récif corallien...*). De façon complémentaire, il pourrait s'inscrire dans l'un des domaines de développement durable suivants :
  - o Gestion durable de l'eau douce et de l'assainissement ;
  - o Énergies, développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique, etc. ;
  - o Déchets, et leur réduction, traitement et développement d'alternatives au plastique, etc. ;
  - o Paysages et patrimoine (intégration du paysage dans les projets, valorisation et conservation d'un patrimoine culturel et/ou naturel exceptionnel, etc.) ;
  
- 2) Il se distingue par son **caractère innovant et inspirant pour votre territoire, sa population et la biodiversité**. Il pourrait à ce titre :
  - a. Motiver une autre île à le répliquer sur son territoire (ex : *l'île de Bolama (Guinée-Bissau) souhaite reproduire le projet de traitement des déchets mis en place sur l'île de Principe (Sao Tomé-et-Principe)*) ;
  - b. Avoir le potentiel d'être développé sur le moyen/long terme en créant une initiative locale (ex : *l'initiative « Zlarin plastic-free island » qui a pour but de faire de l'île de Zlarin (Croatie) la première île croate sans plastique*) ou une nouvelle filière de production artisanale (ex : *la création de bijoux traditionnels à partir de verre recyclé sur l'île de Gorée (Sénégal)*) ;
  - c. Mobiliser de nombreux acteurs du territoire sur plusieurs mois par la mise en place, par exemple, d'une campagne de sensibilisation à destination des touristes impliquant l'aide des personnalités du territoire : acteur, chanteur, personnalité politique, etc.
  
- 3) **L'activité** pour laquelle le financement est demandé **sera réalisée entre juillet et février 2021**.

Parmi les dépenses éligibles figurent les dépenses liées à la communication, à des déplacements, à l'achat ou au renouvellement de matériel divers.

## MONTANT DU FINANCEMENT

---

SMILO financera des projets pour des montants compris entre 1 000€ et 3 000€. Le versement de la somme demandée pourra être réalisé par échéance ou dans sa totalité. Cette décision sera soumise à l'appréciation du Secrétariat de l'association SMILO à la lecture du budget prévisionnel soumis par l'organisation (en annexe du dossier de candidature) et de la durée de l'activité.

## CALENDRIER

---

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 juin 2020 à 16 heures (CET). Après étude des dossiers de candidature, SMILO annoncera début juillet les organisations sélectionnées pour recevoir les financements. SMILO prendra ensuite contact avec ces organisations afin de procéder à la signature de la convention de financement, qui établira les modalités de financements. L'une des principales obligations des organisations retenues consistera à rendre un rapport final à SMILO au plus tard à la fin du mois de mars 2021.

## ÉVALUATION DES PROJETS

---

Deux modalités d'évaluation sont prévues en fonction de la durée des activités. Ainsi :

- Dans le cas de demande de financements pour des activités dont la durée de réalisation est inférieure à 3 mois, les bénéficiaires devront remettre un rapport final ;
- Dans le cas de demande de financements pour des activités dont la durée de réalisation est supérieure à 3 mois, un entretien à mi-parcours pourra être réalisé. Les Bénéficiaires seront également chargés de rendre un rapport final à SMILO.

Dans ces deux cas, le rapport ne doit pas être un simple narratif des activités. Il doit intégrer tous les éléments qui permettent d'illustrer les activités menées, à savoir :

- Photos, vidéos, témoignages, schémas, etc. ;
- Justificatifs de l'utilisation des fonds octroyés.

Cela permettra à l'association SMILO de communiquer précisément sur les opérations réalisées.

## COMMUNICATION

---

SMILO est présente sur de nombreux réseaux sociaux et dispose d'un site web, plateformes sur lesquelles une ligne de communication sera dédiée à la promotion des projets sélectionnés. Les organisations candidates sont donc invitées à présenter en quelques lignes les actions de communication envisagées et/ou mises en place jusqu'ici.

## COMMENT POSTULER ?

---

En remplissant le dossier de candidature disponible en téléchargement ici, puis en l'envoyant accompagné de ses annexes avant le **30 juin 2020 16h (CET)** aux adresses mail : [secretariat@smilo-program.org](mailto:secretariat@smilo-program.org) et [c.lam-muzerelle@smilo-program.org](mailto:c.lam-muzerelle@smilo-program.org).